

Projet

EXTRAIT DU REGIDTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE
BOUILLON

-SEANCE DU 24 AVRIL 2025-

Présents : Mmes et MM Anne GERARD, Présidente ;
Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER,
Justine SERSON, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Anne GERARD, Aurore POLET, Aline PENOY,
Joel PONCELET, Willy NOIZET, Pauline MAZIER, Frank ISTACE,
Aurélié POCHET, Geoffroy GODART, Claudia PONCIN, Mireille
MANANT, Conseillers Communaux
Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS
Jean MATHIEU, Directeur Général

Objet : Handycity 2024-2030

Vu l'avis favorable du Collège Communal du 11 mars 2025 de donner son accord pour la signature de la Charte communale des personnes en situation de handicap,

Le label Handycity a été obtenu en 2024.

Le projet comporte plusieurs étapes, dont la première est la signature de la charte communales des personnes en situation de handicap.

S'en suivent un accompagnement à mi-parcours et une évaluation des actions menées, menant ou non à la labellisation Handycity en fin de mandature.

La charte se concentre sur cinq domaines:

- 1. Fonction consultative-Sensibilisations*
- 2. Accueil de la petite enfance-Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire*
- 3. Emploi*

4. *Accessibilité plurielle: informations, transports, parkings*
5. *Inclusion dans les loisirs: sport, culture, nature, événements*

Les différentes étapes du projet:

1. *Signature de la charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap*
2. *Pré-bilan à mi-mandature communale en 2027*
3. *Décision des communes de candidater à la labellisation Handicity en 2028*
4. *Remise du questionnaire final en vue de la labellisation des communes en 2029*
5. *Analyse par Esenca des candidatures en vue de l'obtention du label en 2029-2030*
6. *Remise des labels Handycity aux communes labellisées en 2030*

Vous trouverez en pièces jointes les documents explicatifs et la charte.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Jean MATHIEU et Marie-Julie NEMERY

Pour extrait conforme :

Le Directeur général

La Bourgmestre